



Montréal, le 9 octobre 2009

**Par courrier électronique**

Benoît Pepin  
Directeur Énergie, Amérique du nord  
Rio Tinto Alcan  
1188, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3A 3G2

Me Paule Hamelin  
Gowling Lafleur Henderson, s.r.l.  
1 Place Ville-Marie, 37ième étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Suivi administratif : Programme de suivi de la conformité du Québec (PSCQ) ainsi que des Règles de procédure applicables aux services relatifs à la conformité pour le Québec (RPCQ)**

---


Chère consoeur, cher confrère,

La Régie de l'énergie accuse réception des questions de ÉLL/EBMI datées du 2 octobre 2009. ÉLL/EBMI soutient que les documents PSCQ et RPCQ « soulèvent de nombreuses et importantes questions qui mériteraient la tenue d'une rencontre technique ».

À la lecture des questions que lui adressent ÉLL/EBMI de même que Rio Tinto Alcan (RTA), dont ÉLL/EBMI fait siennes, la Régie constate que la plupart de celles-ci sont de nature juridique. En effet, les processus de surveillance décrits dans les documents PSCQ et RPCQ étant en vigueur dans la plupart des autres juridictions en Amérique du nord, et en partie au Québec sur une base volontaire, les questions de ÉLL/EBMI et de RTA portent davantage sur l'adaptation des processus au contexte réglementaire au Québec.

Dans ces circonstances, la Régie estime qu'une rencontre technique n'est pas une démarche qui contribuerait à répondre aux préoccupations dont les demandes de clarifications font état. Les entités visées pourront transmettre leurs commentaires suivant le processus de consultation prévu pour lesquels le délai a été prolongé.

Veuillez agréer, chère consoeur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

  
*Pierre Méthé pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/mdl

c.c. Tous les intervenants